



ÉCOLE FONDAMENTALE LIBRE
FAYT ET LA HESTRE

Rue Ferrer, 130
7170 Manage
Tel./Fax/Rép. : 064/22.66.16
Gsm : 0478/26.19.57

La Hestre, le 10 septembre 2020

Chers parents,

Voici quelques rappels pour un bon déroulement de la garderie.

- Horaires de la garderie :

De 7h00 à 8h15 *

De 15h15 à 17h30 *

Si vous deviez déposer votre enfant avant 7h00 ou que vous veniez le rechercher après 17h30, veuillez prévenir la garderie. Si vous deviez rencontrer un imprévu, n'hésitez pas non plus à prévenir la gardienne afin d'éviter tout désagrément et pour que votre enfant, qui vous attend, puisse être rassuré.

* Possibilité de commencer la garderie avant 7h00 au plus tôt 6h30 et finie 17h30 au plus tard 18h00 si attestation de l'employeur.

- Payement de la garderie : tarification identique depuis 5 ans !

L'heure du matin avant les cours est offerte, payante donc à partir de 6h30 jusque 7h30. La première heure du soir est gracieusement offerte également, elle est payante à partir de 16h10. Avant 7h30 et après 16h10, le tarif est de 1€ par demi-heure entamée. Pour le mercredi, l'encadrement est gratuit jusque 13h10, ensuite payant, donc 1 € la demi-heure, au bout d'une heure, forfait de 3 €.

Par ailleurs, un système de carte prépayée sera mis en place également pour le paiement de la garderie, (afin d'éviter les rappels parfois inutiles et pour malheureusement aussi les non-payeurs).

Une carte prépayée de 15 plages horaires d'une demi-heure, donc 15 plages à 1€ vous sera donc proposée au prix de 15 €. Vous pourrez vous les procurer auprès des accueillantes à la garderie de votre enfant, ainsi qu'au secrétariat de l'école.

Si vous désirez faire le payement par compte, il vous suffira de téléphoner à la secrétaire pour un arrangement.

Si vous deviez faire le versement sur le compte de l'école, en voici le détail :

IBAN : BE82-776-5979245-68

BIC : GKCCBEBB

Avec comme communication : garderie, le nom, prénom, classe et entité de l'école de votre enfant (Fayt ou La Hestre).

Place Albert 1^{er}, n°7
7170 Fayt-Lez-Manage

7170 La Hestre
Tel./Fax./Rép. : 064.22.66.16

Rue Rondeau, 19

A la fin de l'année ou si au cours de celle-ci votre enfant devait changer d'école, (déménagement ou autre), les plages horaires qui n'ont pas été utilisées sur la carte peuvent vous être remboursées. Ceci dit vous pouvez garder la carte non utilisée pour l'année scolaire suivante, elle sera toujours valable.

- Petits rappels de conduites à la garderie :

L'enfant respecte ses condisciples et les encadrants, il ne porte pas atteinte à leur intégrité physique ou morale.

L'enfant respecte les règles de jeux et de déplacement mis en place par l'accueillante de l'école concernant l'utilisation des jeux intérieurs et extérieurs et concernant la libre circulation dans l'établissement et la cour de récréation.

L'enfant respecte le mobilier et le matériel mis à disposition et il participe au rangement de celui-ci.

Il est interdit d'apporter ; des objets de valeurs (gsm, console, etc...) ainsi que des cutters, cigarettes, alcool ou autres... Ces objets pourront être confisqués par le personnel encadrant et remis aux parents en fin de journée. Nous conseillons également aux parents de ne pas les parer de bijoux de valeurs.

Les encadrants sont garants de l'autorité et donnent des limites aux enfants. Tout enfant qui ne respectera pas ces règles de vies, pourra être sanctionné, par l'encadrant et suivant la hauteur du méfait en fera part à l'instituteur(trice) ou à la secrétaire qui en fera part à la direction afin de prendre les mesures adéquates.

Tout frais de réparation ou remise en état occasionné par des actes volontaires, des actes de vandalisme, de violence propre à autrui ou dus à la négligence de l'enfant seront à charge des parents des enfants fautifs.

- Adhésion à la garderie :

Une fiche signalétique sera remplie pour chaque enfant avec; le nom de ou des responsables légaux avec leur adresses et leurs numéros de téléphone, le nom et téléphone du médecin traitant ainsi que d'une vignette de mutuelle.

Votre signature sur cette fiche pour accord de la réception et l'adhésion à ce nouveau règlement en vigueur.

S'il convenait, de manière impérative, que votre enfant prenne des médicaments, un certificat médical doit être remis à l'encadrant, document qui indique clairement l'obligation de prendre ce médicament, sa description et sa posologie. Ceci ne doit résoudre qu'en cas exceptionnel. En effet, si l'état de santé de votre enfant paraît poser problème,

ECOLE FONDAMENTALE LIBRE
FAYT ET LA HESTRE

Rue Ferrer, 130
7170 Manage
Tel./Fax/Rép. : 064/22.66.16
Gsm : 0478/26.19.57

l'accueillante avertira, par téléphone, la personne qui exerce l'autorité parentale pour que l'enfant soit repris. Si le nécessaire n'est pas fait, il conviendra de prendre toutes les mesures que la situation appelle afin que l'enfant puisse, selon le cas être hospitalisé ou pas. Le milieu d'accueil peut refuser un enfant lorsqu'il apparait que son état de santé pourrait justifier ce refus.

- Fonctionnement de la garderie :

Je tiens à vous rappeler que la garderie est un service mis à la disposition des parents qui travaillent !!! Cette année, nous allons être encore beaucoup plus vigilants afin que la garderie ne soit plus une plaine de jeux. Pour éviter les contestations, une signature sera demandée à l'arrivée de votre enfant ainsi qu'à son départ.

A ce propos, pour les primaires, la 1^{ère} heure gratuite, l'étude du soir, est assurée par les enseignants. Les enfants doivent profiter de cette opportunité pour réaliser leurs devoirs et non pas perturber cette heure de travail par divers bavardages et jeux.

Veillez recevoir, chers Parents, mes salutations distinguées.

D. Druart